Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260313-09_2026-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le neuf du mois de mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Jérôme RIAND (Pouvoir à Hervé COLLET), Aurélie JOSSELIN (Pouvoir à Gaëlle COÏC).

Date de publication du procès-verbal :
20/03/2026

Absent non excusé : Daniel CHOTARD.

Secrétaire de séance : Joseph QUENOUILLÈRE.

13.03.2026 - 03 **FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2026**

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026, comme suit :

	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	**39.33 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	**49.99 %**
Taxe d'habitation (TH)	**15.50 %**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de :
  - Notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - Transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de cette présente délibération.

MAIRIE DE LA BAUSSAINE R.F. 35190

Fait à La Baussaine, le 13 mars 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Jérémy LOISEL.